

Pôle Enfance Adolescence
LE PRE D'ORIENT
SESSAD 1

24, rue du Maréchal Joffre
78 000 Versailles

Tel: 01 39 02 13 35

sessad1lepredorient@wanadoo.fr



PROJET DE SERVICE SESSAD1 2017/2022



Association
ur l'Insertion
l'Éducation
et les Soins

Siège social
3 place de la Mairie - BP
60137
78196 Trappes-en-Yvelines

Tél. 01 30 50 22 56
association-
ies@wanadoo.fr
www.association-ies.com

CODE APE : 8610Z
SIRET : 775 708 183 00097

PROJET DE SERVICE SESSAD 1

I - HISTORIQUE DU SESSAD 1	3
A - L'HISTOIRE DU PRE D'ORIENT, SES BUTS, SES VALEURS	3
B - LE SESSAD 1	4
1-La création et l'ouverture de l'Espace Arc-en-ciel.....	4
2-La création et l'ouverture de l'Espace Enfance.....	4
3-L'évolution depuis l'ouverture	4
II - CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	5
A - LA LEGISLATION ET LA REGLEMENTATION	5
B - L'AGREMENT ET LES HABILITATIONS.....	5
III - POPULATION ACCUEILLIE ET FINALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT	7
IV - PROCESSUS D'ADMISSION	8
1-LES CANDIDATURES EXTERNES	9
2-LES CANDIDATURES INTERNES A L'INSTITUTION	10
V - MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT	11
A - L'ORGANISATION, LES MOYENS.....	11
1-Le financement.....	11
2-Les locaux	11
3-L'équipe.....	12
4-Le calendrier, les horaires	12
5-Le transport	12
6-Les réunions.....	13
7-Les rendez-vous avec les parents	13
B - LA COORDINATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	13
1-La « réunion d'élaboration » de l'équipe pluridisciplinaire.....	13
2-La réunion d'organisation éducative	14
3-La réunion de direction et de gestion.....	14
4-La réunion de direction et de coordination.....	14
5-La réunion de projet.....	14
6-La réunion institutionnelle	14
7-Les bilans	15
8-Les écrits	15
C - LE PARTENARIAT ET LE TRAVAIL EN RESEAU	16
VI - L'ACCOMPAGNEMENT	17
A - L'AXE EDUCATIF.....	17
B - L'AXE PSYCHOTHERAPEUTIQUE	19
C - L'AXE PEDAGOGIQUE	21
D - LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	21
E - L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE.....	22
VII - ÉVALUATION, PERSPECTIVES	22
A - LE NIVEAU INSTITUTIONNEL	23
B - LE NIVEAU DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES.....	23
C - LES PERSPECTIVES	23
VIII - GLOSSAIRE	25
IX - ANNEXES	25
LES OUTILS DE LA LOI 2002	25
CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT	25

I - HISTORIQUE du SESSAD 1

A - L'histoire du Pré d'Orient, ses buts, ses valeurs

Le Pré d'Orient a été créé par l'A.P.E.D.I.X., « Association pour la promotion des Enfants Déficients et Inadaptés de La Celle Saint-Cloud », association « loi 1901 ». Elle a été fondée le 13 février 1971 à l'initiative du maire de la ville, Monsieur DUCHESNE pour répondre à la demande de ses administrés de prendre en charge les enfants déficients intellectuels relevant de la commune, et, par extension, des communes avoisinantes.

Cette Association, à l'initiative de la municipalité, avait pour but « la création et la gestion d'un ou plusieurs établissements propres à mettre en œuvre, à l'aide de méthodes thérapeutiques, éducatives et pédagogiques appropriées, l'éducation, le développement et l'intégration scolaire des enfants se présentant ou présentés comme déficients intellectuels qui leur sont confiés».

Les valeurs portées par l'APEDIX restent d'actualité :

- Dégager l'enfant de la stigmatisation pour lui permettre de construire son identité,
- L'accompagner dans la prise de conscience de son potentiel et dans l'exploitation de ses capacités,
- Lui permettre l'accès à la citoyenneté.

Des locaux ont été construits par la municipalité pour accueillir, dans le cadre d'un bail locatif, un Institut Médico-Pédagogique destiné aux enfants handicapés. La Fondation « Perce Neige », présidée par Lino Ventura, a pris en charge la part de financement que l'Etat ne couvrait pas.

L'Institut Médico-Pédagogique (IMP) « Le Pré d'Orient » a ouvert officiellement ses portes le 11 septembre 1972, accueillant 50 enfants de 4 à 13 ans dans des locaux conçus comme une école. Il est devenu Institut Médico-Educatif (IME) en 1989 avec la refonte des annexes XXIV du décret de 1956. Il connaît de nombreuses modifications pour répondre à l'évolution des exigences du secteur médico-social. Au regard des besoins des publics accueillis, il contribue, par redéploiement, à la création de deux SESSAD en trois étapes :

- le SESSAD 1 avec la création de l'Espace Petite Enfance, futur Arc-en-ciel, en 1991 et la création de l'Espace Enfance en 1994
- le SESSAD 2 avec la création des Djinnns en 1997.

En 2015 et 2016, l'APEDIX, pour répondre aux attentes de l'Agence Régionale de Santé et renforcer ses positions, a travaillé à un rapprochement associatif. Cela a abouti à une fusion absorption avec l'Association pour l'Insertion, l'Education et les Soins (A.I.E.S) de Trappes au 31 décembre 2016 minuit. L'IME et les SESSAD du Pré d'Orient constituent maintenant le Pôle Enfance

Adolescence Le Pré d'Orient, troisième pôle de l'IES qui gérait déjà un Pôle Enfance Adolescence et un Pôle Adulte sur Trappes et les environs.

B - Le SESSAD 1

1-La création et l'ouverture de l'Espace Arc-en-ciel

À partir du constat que les acteurs de terrain manquent de possibilités d'accompagnement précoce, en amont même de l'IME, le projet de création du premier SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à domicile) voit le jour. C'est donc dans une perspective d'ouverture de l'offre de soin aux plus jeunes, et en vue d'éviter l'enracinement des symptômes, que le service ouvre ses portes en 1991 sous le nom d' « *Espace petite enfance* ». Huit places de l'IME sont converties en places de SESSAD à mi-temps (tous les matins), pour accueillir de jeunes enfants, âgés de 2 à 6 ans. L'agrément est identique à celui de l'IME. Cette nouvelle structure s'implante dans des locaux de l'établissement, laissés vacants à la suite d'une réorganisation de l'IME.

2-La création et l'ouverture de l'Espace Enfance

En 1993, alors que le SESSAD fonctionne depuis deux ans, de nouvelles préoccupations mobilisent l'équipe du « Pré d'Orient ». Celle-ci constate que la mise en place d'un accompagnement par les services de soin de type « ambulatoire » avec une scolarité à plein temps ne suffisent pas à soutenir l'enfant et sa famille. Il s'agit donc de penser un espace de soin pour des enfants qui viennent de l'Espace Petite Enfance ou de l'IME pour qui la scolarité à plein temps reste trop fragile.

Le SESSAD ouvre donc en 1994 un deuxième service, l'Espace Enfance sur le modèle du premier. Il s'implante au premier étage d'une maison située sur les hauteurs de La Celle-Saint-Cloud que l'association loue à la ville. Pour des raisons économiques et d'ordre pratique, ces deux services, élaborés indépendamment, sont réunis avec la même équipe professionnelle pour ne former qu'un seul et même service, le SESSAD 1 composé de 2 unités, l'Espace Petite Enfance et l'Espace Enfance.

3-L'évolution depuis l'ouverture

En 1997, l'équipe constate que les éducateurs du SESSAD 1 ne peuvent assumer le partage de leur temps de travail sur deux projets aussi différents et deux lieux géographiques distincts. Avec la mise en place de l'accord sur les 35 heures qui facilite un aménagement des temps de travail, les deux pleins temps éducatifs sont redéployés en quatre temps partiels, deux sur chaque espace. Ce remaniement permet le recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants pour l'Espace Petite Enfance et d'une éducatrice spécialisée pour l'Espace Enfance pour répondre au mieux à la population accueillie. Un réaménagement des horaires d'accueil se fait progressivement pour prendre en compte l'âge des enfants et les attentes scolaires dans l'organisation des temps partagés entre matin et après-midi.

En 1999, l'Espace Petite enfance est rebaptisé Espace Arc-en-ciel.

En 2010, la ville de La Celle-Saint-Cloud, dans l'incapacité d'appliquer les exigences de mise aux normes au bâtiment qui accueille l'Espace Enfance, évoque le non renouvellement du bail à moyens termes. Faute de locaux sur la ville, le SESSAD1 déménage à l'Espace Ozanam à Versailles en février 2016, se rapprochant ainsi des locaux du SESSAD 2.

II - CADRE JURIDIQUE et INSTITUTIONNEL

A - La législation et la réglementation

La réécriture des Annexes XXIV en 1989, les lois de 2002 et de 2005, le code de l'action sociale et des familles et le code de l'Education, définissent la nature, les missions et le statut d'un SESSAD.

La tarification et le contrôle de l'activité sont exercés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité qui délivre l'autorisation de fonctionnement.

Le SESSAD est soumis à l'ensemble des règles d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité, applicables à tout établissement accueillant du public. Il est également réglementé par la loi du 2 janvier 2002, « rénovant l'action sociale et médico-sociale », texte qui définit les conditions d'autorisation, d'installation et de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux qui prennent en charge les enfants et adolescents. L'un des principaux enjeux de la loi 2002-2 est de placer l'utilisateur et sa famille au centre du dispositif en lui reconnaissant des droits fondamentaux à travers l'instauration de différents outils :

- Le livret d'accueil doit permettre à l'enfant et sa famille de connaître de façon précise l'établissement ou le service qui va l'accueillir (**annexe 9.1**).
- La charte des droits et libertés, porte sur les principes éthiques et déontologiques de la prise en charge de la personne accueillie (**annexe 9.1**).
- Le règlement de fonctionnement définit les droits, mais également les obligations de la personne accueillie (**annexe 9.1**).
- Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) détermine les objectifs, la nature de la prise en charge et le détail des prestations (**annexe 9.1**).

B - L'agrément et les habilitations

- L'agrément

Le SESSAD 1 est appuyé sur l'Institut Médico Educatif « Le Pré d'Orient » à La Celle-Saint-Cloud, autorisé à fonctionner au titre de l'annexe XXIV du décret n° 89-798 du 27/10/1989. Par arrêté préfectoral n° 94-68 du 1^{er} février 1994, il est autorisé à fonctionner avec une capacité d'accueil de 18 enfants de 0 à 13 ans. L'autorisation de fonctionner a été renouvelée par l'ARS suite à la fusion avec l'IES pour une durée de 15 ans à dater du 3/01/2017.

- Les habilitations

- a. Convention avec la CRAMIF, Caisse Régionale d'Assurance Maladie de l'Île de France, en date du 18/11/1994 avec prise d'effet au 15 mars 1994, prolongé au-delà du 1^{er} novembre 1994 par l'avenant 3.

L'avenant n°2 précise :

- qu'il existe une distinction de structures au sein du service de soin en fonction de l'âge des enfants avec :
 - Une unité pour la tranche d'âge de 0 à 7 ans,
 - Une unité pour la tranche d'âge de 6 à 13 ans.
- que l'intervention s'effectue en demi-journées d'activités de groupe réalisées par les deux unités dans les locaux des services et les lieux d'intégration et qu'il n'y a pas d'intervention à domicile.
- que, pour les plus jeunes, la prise en charge est axée sur le développement et la communication, que, pour les plus âgés, il s'agit de faciliter l'intégration et la socialisation.

- b. Conventions avec l'Education Nationale

- Mise à disposition du poste de Directeur : convention du 1^{er} janvier 1978 jusqu'au 31 août 2018.

- Mise à disposition de deux heures d'un professeur des écoles de l'unité d'enseignement de l'IME sur deux heures de sujétions spéciales pour des heures d'enseignement comme défini dans l'annexe 5 de la convention tripartite EN / ARS et APEDIX du 16/04/2011.

- c. Conventions de partenariat

Des conventions sont signées avec les partenaires avec lesquels le SESSAD travaille : orthophonistes, psychomotriciens, et, depuis septembre 2016, établissements scolaires dans lesquels sont scolarisés les enfants accueillis.

- Les interlocuteurs institutionnels

- a. L'ARS

L'agence régionale de santé est l'interlocuteur direct du service qui décide de son autorisation à fonctionner et du budget dont il dispose.

b. La CRAMIF

La CRAMIF habilite le service dans le cadre d'une convention qui définit les modalités de prise en charge.

Les CPAM financent le coût de l'accueil des enfants sur une base établie par l'ARS.

c. La MDA (MDPH) et les PAT

La MDA notifie les orientations des enfants qui sont adressés au service et suit leur parcours, notamment au moment des prolongations ou d'autres demandes de moyens de compensation.

d. L'Education Nationale

La Direction Départementale des Services de l'Education Nationale des Yvelines est en lien direct avec le service par l'intermédiaire de l'ASH1 qui réunit régulièrement les directeurs ou directeurs de pôle.

III - POPULATION ACCUEILLIE ET FINALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le SESSAD1 est agréé pour recevoir 18 enfants âgés de 0 à 13 ans présentés ou se présentant comme déficients intellectuels.

L'Espace Arc-en-ciel est organisé pour accueillir des enfants de 3 à 8 ans présentant des retards de développement, en lien avec leur histoire somatique, psychique et/ou familiale, associés à des troubles relationnels ayant un impact sur leur adaptation à la vie en collectivité.

L'Espace Enfance est organisé pour accueillir des enfants de 6 à 13 ans présentant des fragilités et des difficultés relationnelles ayant un impact sur leur comportement en milieu scolaire, avec ou sans retard des acquisitions associées.

Les enfants sont adressés au service par la MDA qui notifie l'orientation après avoir été saisie de la demande des parents.

Le SESSAD accompagne les enfants dans leur cheminement avec leur histoire, l'écoute de leur entourage et la manière dont ils organisent leur rapport au monde et aux autres. La perception qu'ils ont d'eux-mêmes avec leurs empêchements et leurs potentialités constitue une base de travail.

Le travail s'appuie sur :

- Des principes portés par les valeurs de l'institution :
 - Dégager l'enfant de la stigmatisation,
 - Favoriser la demande de l'enfant,
 - Partir de ce que montre l'enfant.

- Des spécificités :
 - Mettre en valeur la créativité et le potentiel de l'enfant,
 - Accueillir le symptôme comme un dire, une création du sujet,
 - Proposer un lieu d'accueil offrant un cadre sécurisant et contenant. Un lieu de parole, d'écoute et d'échange construisant un espace de transition différencié des autres lieux de l'enfant (famille/école).

L'Espace Arc-en-ciel est un espace thérapeutique construit avec des éléments symboliques lisibles - organisation du temps, de l'espace et place de chacun - où l'enfant reste libre de les appréhender à sa manière. Le travail est, dans un premier temps, dégagé de toute idée de progrès pour permettre à l'enfant de mobiliser ses investissements.

À partir de la prise en compte de ces investissements peuvent alors émerger de nouvelles modalités relationnelles, s'aménager des réinvestissements portés par la parole et les représentations des éducateurs/trices.

En s'appuyant sur ces nouveaux modes relationnels, l'enfant pourra construire une représentation de sa place dans le groupe d'enfants.

L'Espace Enfance est un espace thérapeutique construit :

- Par son organisation symbolique.
- Par la possibilité pour l'enfant d'interpeller chacun dans des dimensions qui se repèrent d'emblée ou se distinguent peu à peu : les éducateurs/trices dans la proximité du terrain de la vie quotidienne, la Directrice et la Chef de service sur le terrain de l'inscription symbolique dont ils sont les garants, psychologue et psychiatre sur le terrain de la demande imaginaire.
- Par la relation que les enfants tissent entre eux.
- Par l'élaboration qui s'opère chaque mardi en réunion d'équipe pluridisciplinaire.

IV - PROCESSUS D'ADMISSION

Les admissions se font toute l'année suivant la disponibilité des places et le projet de chaque enfant. Elles se font également selon le point de vue de l'équipe sur la configuration du groupe.

1-Les candidatures externes

La procédure d'admission se fait en plusieurs temps. En voici les principes :

Origine des demandes

Les dossiers de demandes d'admission sont adressés par les Pôles Autonomie Territoriaux de la Maison Départementale de l'Autonomie suite à notification en Commission Départementale aux Personnes Handicapées.

Examen des demandes

Les demandes sont examinées par la Directrice, le Pédopsychiatre et la Chef de service.

Une procédure d'admission peut se mettre en place si :

- la famille en fait la demande en contactant le service,
- le service a de la place,
- l'enfant habite dans un secteur géographique desservi par nos transports.

La procédure d'admission

La procédure d'admission se fait en plusieurs étapes.

a) Les rendez-vous

- Un premier rendez-vous avec la directrice qui reçoit l'enfant avec ses deux parents si la situation le permet. Ce rendez-vous permet de faire connaissance avec l'enfant et sa famille, d'entendre leur demande, de leur présenter le service et de prendre les éléments administratifs.
- Un second rendez-vous avec la chef de service qui présente le travail mené et fait visiter le service.
- Un troisième rendez-vous avec le médecin psychiatre qui pourra aborder les questions médicales et reprendre la question de la demande.

Suite à ces 3 rendez-vous, Directrice, Chef de service Médecin psychiatre revoient ensemble les éléments collectés pour envisager la pertinence d'un stage.

b) Le stage

Le stage est un moment qui permet la rencontre entre l'enfant, les parents et le service de soin. Selon les espaces, il peut durer 3 jours à Arc-en-Ciel ou une semaine à l'Espace Enfance. Il permet à l'enfant de découvrir l'espace, de se

représenter son fonctionnement et de se prononcer sur son désir d'y être inscrit.

c) Le rendez-vous d'admission

Après un bilan en équipe pluridisciplinaire, la directrice et la chef de service reçoivent l'enfant et sa famille pour évoquer la position de l'équipe en ce qui concerne l'accueil sur le service.

- Soit l'admission est proposée à l'enfant et à sa famille qui accepte ou refuse cette proposition.
 - o Si l'admission est acceptée, une demande est formalisée par écrit en précisant la date de prise d'effet de l'admission et la date d'arrivée sur le service. Sont alors remis ou demandés un certain nombre de documents (voir fiche Procédure d'admission) dont le document individuel de prise en charge.
 - o Si l'admission est refusée par l'enfant et/ou sa famille, les raisons en sont notées dans un écrit qui laisse trace de ce refus.
- Soit l'admission n'est pas proposée et les raisons sont exposées et discutées avec l'enfant et sa famille. Un écrit est ensuite formalisé et adressé à la famille et au PAT.

Quelle que soit la décision, un écrit est adressé à la MDA.

Si l'enfant est admis, un écrit est également adressé à la CPAM.

2-Les candidatures internes à l'institution

Le processus d'admission au SESSAD pour les enfants accueillis à l'IME est semblable. Au cours d'un premier entretien, la Directrice présente le SESSAD du Pré d'Orient, mais informe la famille de l'existence d'autres services afin qu'elle reste libre de sa démarche. Ensuite, le processus d'admission se poursuit comme pour les candidatures externes. La MDA valide ensuite l'orientation au SESSAD.

V - MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

A - L'organisation, les moyens

1-Le financement

Le SESSAD 1 dispose d'un budget global par année civile accordé par l'Agence Régionale de Santé des Yvelines qui est l'autorité de tarification.

Un budget prévisionnel est proposé par le Directeur sur la base des besoins exprimés par les services et validé par le Conseil d'Administration.

Le budget accordé par l'ARS tient compte des enveloppes financières à sa disposition, déterminées notamment par le taux d'évolution des dépenses de la Sécurité Sociale (secteur des personnes handicapées et des personnes âgées) voté au Parlement.

L'enveloppe globale est basée sur une activité à réaliser. Celle-ci est établie par l'ARS en multipliant le nombre d'enfants de l'agrément (18) par 42 semaines et par un coefficient de 3 actes/semaine. Afin de permettre un suivi de l'activité, le nombre d'enfants présents dans le service est envoyé à la CPAM chaque trimestre.

Chaque année, des discussions ont lieu avec l'ARS, lors des comptes administratifs afin d'examiner et de justifier les dépenses effectuées au regard du budget exécutoire arrêté par le Directeur, à partir de la décision d'autorisation budgétaire et de tarification de l'ARS.

2-Les locaux

Depuis mars 2016, l'Espace Arc-en-ciel et l'Espace Enfance sont réunis sur un même site. Le SESSAD 1 occupe une partie du 1^{er} étage du bâtiment principal du Centre Ozanam, 24 rue du Maréchal Joffre à Versailles.

Le site est divisé en quatre parties :

- L'espace Arc-en-ciel,
- L'espace Enfance,
- Le pôle médical et thérapeutique composé de deux bureaux,
- Le pôle administratif composé de deux espaces de travail.

3-L'équipe

L'équipe du SESSAD est composée de différents professionnels qui interviennent sur les deux espaces et de deux équipes éducatives bien distinctes (voir organigramme en annexe 1).

- 1 directrice de pôle à temps partiel sur le SESSAD,
- 1 chef de service à temps complet,
- 1 médecin psychiatre à temps partiel,
- 2 psychologues à temps partiel en charge des références thérapeutiques,
 - 3 éducateurs/trices spécialisé(e)s à temps partiel, une sur l'Espace Arc-en-ciel et deux à l'Espace Enfance,
 - 1 éducatrice de jeunes enfants à temps partiel à l'Espace Arc-en-ciel,
 - 1 enseignante de l'unité d'enseignement de l'IME 2h30 par semaine pour de l'accompagnement et du soutien à la scolarité,
 - 1 psychologue 1h30 par semaine pour proposer l'espace de psychodrame au groupe aux enfants,
 - 1 secrétaire à temps partiel,
 - 1 comptable à temps partiel.

4-Le calendrier, les horaires

Le service est ouvert 206 jours par an, tous les jours du lundi au vendredi et un à deux samedis matins par mois. Le calendrier est donné annuellement aux familles et essaie de suivre au plus près les vacances scolaires afin de respecter le rythme familial. Les samedis sont consacrés aux rendez-vous avec les parents et les enfants ainsi qu'à des réunions de service.

Le SESSAD fonctionne à temps partiel, il accueille les enfants sur des demi-journées. Cet accueil peut se faire sur les 5 jours de la semaine.

Chaque année, un séjour de deux ou trois jours est proposé sur l'un des 2 espaces.

5-Le transport

Le transport des enfants entre le domicile et le SESSAD est assuré par :

- des sociétés de transport conventionnées, sous la responsabilité du SESSAD qui les organise et les finance,
- l'équipe éducative et la chef de service,
- les parents.

6-Les réunions

- Réunion d'élaboration de l'équipe pluridisciplinaire (hebdomadaire).
- Réunion d'organisation éducative (hebdomadaire) : chef de service /éducateurs.
- Réunions de direction (hebdomadaire) directeur/chef de service.
- Réunions de direction et de coordination (hebdomadaire) : directeur/chef de service/médecin psychiatre.
- Réunion institutionnelle au Pré d'Orient (1 fois par période).
- Réunions « Bilans » (juin, juillet) en équipe pluridisciplinaire.
- Réunion « Bilan » avec les orthophonistes et les psychomotricien(ne)s en fin d'année scolaire.

7-Les rendez-vous avec les parents

Ils peuvent être fixés à la demande de la famille ou du service avec :

- L'équipe éducative,
- La chef de service,
- La psychologue référent thérapeutique de l'enfant,
- Le médecin psychiatre,
- La directrice/chef de service.

B - La coordination de l'accompagnement

1-La « réunion d'élaboration » de l'équipe pluridisciplinaire

Le service est organisé pour prendre soin des enfants. Dans ce cadre, l'accompagnement thérapeutique relève des actions de l'ensemble des professionnels de l'équipe.

Chaque semaine, l'équipe pluridisciplinaire se retrouve pour échanger sur le cheminement des enfants et la vie du groupe. Cette élaboration commune, riche des regards croisés, des observations, des informations des différents professionnels est indispensable pour penser et construire l'accompagnement.

Cette réunion n'a pas d'ordre du jour établi à l'avance. Celui-ci est décidé par l'équipe en fonction de « l'actualité » du service. Ce fonctionnement souple permet de :

- suivre au plus près le déroulement des projets individuels,
- être réactifs face aux interrogations qui se présentent,
- affiner notre positionnement individuel et collectif.

Ce temps permet d'interroger les pratiques et constitue un outil d'évaluation.

2-La réunion d'organisation éducative

Chaque semaine, l'équipe éducative de chaque espace se retrouve pour organiser la semaine à venir. Accompagnement, absence, rendez-vous, projets sont passés en revue. Une prise en compte des éléments particuliers, une réflexion pour répondre aux questions posées, une préparation de la réunion d'élaboration sont réalisés. Des projets à plus long terme sont également abordés.

3-La réunion de direction et de gestion

Chaque semaine a lieu la réunion direction/chef de service qui permet une réflexion générale du fonctionnement du service pour toutes les questions qui se posent et qui requièrent l'avis et la position du directeur. Y sont étudiés également les mouvements de personnel, le calendrier, les projets à court, moyen et long terme et les questions budgétaires, suivi des investissements, des travaux etc.

4-La réunion de direction et de coordination

Une réunion de direction et de coordination entre la directrice, le médecin psychiatre et la chef de service a lieu une fois par semaine pour étudier les notifications, les orientations, mener une réflexion générale à propos du service et des projets individuels.

5-La réunion de projet

Le SESSAD1 se réunit 1 fois toutes les 6 semaines le samedi matin afin de travailler sur les questions institutionnelles qui concernent le service, projets, fonctionnement ou pratiques professionnelles.

6-La réunion institutionnelle

Une réunion institutionnelle sur le pôle réunit l'ensemble des personnels de l'IME, du SESSAD1 et du SESSAD2 un jeudi par période et figure dans le calendrier de l'année scolaire distribué à la rentrée de septembre. Elle se tient de 17h30 à 18h dans les locaux de l'IME et permet d'informer et consulter les salariés sur les affaires de droit du travail, les conditions de travail, les questions juridiques et la vie sociale de l'institution. Elle permet aussi aux différents services du Pôle Le Pré d'Orient de s'informer mutuellement sur l'évolution et l'ajustement de leur projet et de se donner des nouvelles des enfants passés d'un service à l'autre et des jeunes qui vont quitter l'institution.

7-Les bilans

Programmés en fin d'année scolaire, sur un temps de réunion d'élaboration, ils sont prévus pour faire le point sur l'évolution de chaque enfant pour l'année écoulée et d'aborder les perspectives pour l'année suivante. Les rééducateurs sont invités à participer à ce temps.

8-Les écrits

Les écrits réalisés sur le service sont de plusieurs sortes. Ils concernent soit les projets du service, soit les enfants accueillis.

Lorsqu'ils sont relatifs aux enfants, ils nous engagent vis-à-vis d'eux et figurent dans leur dossier unique. Ils sont sous la responsabilité de la directrice de pôle et de la chef de service et, si nécessaire, signés par la personne qui réalise l'écrit. Certains écrits comme les projets individualisés d'accompagnement peuvent se travailler avec les enfants à un moment de leur élaboration.

Conformément à la législation sur la liberté d'accès au dossier individuel, les parents, le représentant légal ou bien l'enfant peuvent faire une demande écrite adressée à la directrice de pôle pour y accéder.

- **Les écrits élaborés avec l'enfant et sa famille**

Le document individuel de prise en charge (DIPC)

Il est remis à l'enfant et à sa famille lors de l'entretien d'admission avec la directrice de pôle et la chef de service.

Le projet individualisé d'accompagnement (PIA)

Chaque année, un projet individualisé d'accompagnement est élaboré pour chaque enfant par l'équipe. Il est construit, tant que faire se peut, avec l'enfant et travaillé avec les parents lors d'un rendez-vous avec la chef de service et l'équipe éducative. Si les parents sont séparés, la rencontre peut se faire en plusieurs temps.

Ce projet s'élabore à un moment de l'accompagnement et présente des axes de travail qui peuvent être amenés à évoluer au cours de l'année.

- **Les écrits d'élaboration interne**

Compte-rendu de la réunion d'élaboration

La secrétaire prend note pour chaque enfant :

- des réflexions de l'équipe qui constituent une mémoire collective à l'usage de l'équipe et qui sera détruite en fin d'année,
- des événements importants, décisions prises et rendez-vous portés au dossier unique de l'enfant en fin d'année.

Compte-rendu du bilan de fin d'année

Au même titre que les réunions d'élaboration, la secrétaire prend note des réflexions et des idées. A partir de ces notes et des éléments échangés lors des rencontres « Et si nous faisons le point », la chef de service rédige un écrit qui permet de retracer le chemin parcouru par l'enfant sur l'année scolaire.

- **Les écrits à destination des partenaires**

La prolongation de prise en charge.

Ces écrits sont réalisés à échéance de la notification pour chaque enfant à partir des éléments attendus par la Maison Départementale de l'Autonomie. Ils sont accompagnés de l'accord signé de la famille dans le cadre de la demande de renouvellement de la prise en charge au SESSAD.

Le dossier d'orientation

Ces écrits sont réalisés pour préparer l'orientation d'un enfant et adressés à la Maison Départementale de l'Autonomie avec la demande de la famille et un certificat médical.

C - Le partenariat et le travail en réseau

Au-delà du travail régulier avec les établissements scolaires et les rééducateurs dans le cadre de conventions, nous sommes amenés à travailler avec différents interlocuteurs qui constituent un maillage de réseau : autres services de soins ou d'accompagnement, MDA et PAT, municipalités, associations, etc...

Il s'agit de donner une lisibilité du travail mené sur le service et de construire des liens qui peuvent faciliter ou renforcer l'accompagnement des enfants.

Ce travail se décline de différentes manières :

- En invitant les partenaires à nous rencontrer sur le service,
- En participant aux équipes pluridisciplinaires mises en place par les pôles d'autonomie territoriales,
- En entretenant des échanges réguliers avec les services qui accompagnent certains enfants sur le plan social, ASE, familles d'accueil, référents éducatifs...
- En entretenant des échanges réguliers avec les services de soin du secteur, CMP, CMPP, CAMSP...
- En participant aux réunions de groupement des directeurs d'ESMS ou des chefs de service sur le département,

- En accueillant des stagiaires éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, psychologue, et en entretenant des liens avec les écoles de formation,
- ...

VI - L'ACCOMPAGNEMENT

Le SESSAD 1 accueille l'enfant tel qu'il est, là où il en est. Il peut prendre le relais des autres structures de soins dans le suivi de l'enfant et de sa famille. Un accompagnement global soutiendra les potentialités de l'enfant en lui offrant un espace supplémentaire d'écoute, d'échanges et de paroles.

Il nous paraît essentiel à l'arrivée de l'enfant de lui laisser le temps de découvrir ce lieu d'accueil et de faire connaissance avec les enfants et les éducateurs/trices. Ce temps propre à chacun constitue les fondations d'une relation de confiance. L'équipe a également besoin de ce temps de rencontre et de découverte mutuelle pour élaborer l'accompagnement le mieux adapté à l'enfant.

Le SESSAD 1 est un service de soins où l'élaboration commune permet l'articulation des trois axes, éducatif, thérapeutique et pédagogique. L'accompagnement prend en compte la dimension individuelle et groupale.

À partir de principes communs de travail, le service accueille les enfants dans des espaces qui différencient le cadre : l'espace Arc-en-ciel est souvent le premier lieu de socialisation et de la vie en collectivité tandis que l'Espace Enfance accueille des enfants dont la maturité leur permet, entre autres, de soutenir une place sur le lieu scolaire.

A - L'axe éducatif

Chaque espace s'appuie sur le travail d'un binôme éducatif. L'aptitude relationnelle et communicationnelle des professionnel(le)s, leur complémentarité, leur cohérence et congruence permettent la qualité et la particularité de l'accompagnement proposé aux enfants.

- La parole :

Mettre en mots, échanger autour de ce qui est en train de se vivre pour l'enfant, entre les enfants, ou encore avec un adulte, est un outil de travail primordial dans l'accompagnement.

L'expression verbale portée par l'adulte incite peu à peu les enfants à développer cette communication. La parole est souvent accompagnée

d'attitudes contenant et rassurantes qui permettent de donner une réalité concrète aux mots.

- La relation :

Le SESSAD 1 est un espace relationnel où chaque enfant est amené à construire sa place au sein d'un petit collectif. Chaque enfant arrive avec un mode relationnel qui lui est propre. La relation de confiance qui va progressivement s'installer avec l'adulte est un support sur lequel il va s'appuyer pour faire évoluer ses relations aux autres.

La question de la place de chacun dans le groupe, du lien aux autres est travaillée en s'appuyant sur différents outils tels que les jeux d'imitation, de construction, de sociétés, les activités manuelles, artistiques et sportives, le moment du repas, les temps de regroupement et les moments partagés à l'extérieur du SESSAD.

- Le regard et l'écoute :

La question de l'attention que l'adulte porte à l'enfant est majeure dans la construction de l'estime de soi et la confiance en soi. Du fait de leur différence, les enfants accueillis peuvent être sensibles aux regards de l'autre, enfant ou adulte.

Le regard de l'adulte au-delà de la confiance qu'il apporte est un regard porteur, contenant qui va permettre à l'enfant de se poser, de canaliser son énergie sur un jeu précis ou une activité. Au fur et à mesure de l'accompagnement, cette nécessité d'attention permanente est moins prégnante.

L'écoute active est intrinsèquement liée à l'accompagnement proposé par le service. Elle consiste à écouter l'enfant avec attention, en accueillant vraiment ce qu'il dit, mais aussi ce qu'il ressent. Et cela sans chercher immédiatement à donner une solution. Cette écoute peut s'exercer différemment suivant les espaces et les capacités de verbalisation propres à chaque enfant.

- Les découvertes et les apprentissages :

Le processus mis à l'œuvre dans les apprentissages et les activités révèle souvent chez l'enfant un manque de confiance dans son potentiel.

De ce fait les médiations sur un mode ludique sont des outils privilégiés dans le travail éducatif.

Les médiations ont pour visée de travailler avec les enfants plusieurs axes :

- La concentration,
- L'écoute des consignes,
- L'autonomie dans le travail,
- La persistance dans l'effort,
- Le plaisir d'apprendre,
- La stimulation d'une curiosité intellectuelle,
- La motricité fine et générale,

- La confiance et l'estime de soi.

- Les mini-séjours :

Ils sont pensés dans l'optique de créer une dynamique d'échange différente du quotidien, de faciliter la cohésion du groupe. Les séjours sont l'occasion pour certains de quitter l'environnement familial pour la première fois et de vivre la séparation. Ils permettent également de travailler différemment l'autonomie dans la vie quotidienne. Pour les enfants, c'est l'occasion de découvrir de nouveaux horizons ou centres d'intérêt et d'apprendre à s'adapter à un nouveau milieu de vie.

Pour les professionnels, les séjours permettent d'affiner et d'enrichir le regard porté sur l'enfant et le groupe.

L'accompagnement du SESSAD vise ainsi à permettre à l'enfant de s'épanouir, de construire son identité, ses relations aux autres, de faciliter son rapport aux acquisitions scolaires et de transférer les compétences développées dans ses autres lieux de vie.

- La dimension groupale et individuelle dans chaque espace :

L'Espace Arc-en-Ciel accueille les besoins exprimés par chaque enfant, leur manière de solliciter l'adulte et les interactions qu'ils ont avec leurs pairs. L'accompagnement alterne entre une dimension collective et une dimension individualisée sans que ces temps soient préétablis. Pour ce faire, l'espace est structuré avec un pôle de jeu favorisant l'émergence d'une dynamique groupale et un pôle d'activités favorisant les expériences plus individualisées. L'inscription dans les activités peut être spontanée ou bien sollicitée et soutenue par les éducatrices dans un contexte précis de mise en réussite de l'enfant.

Les enfants accueillis à l'Espace Enfance ont déjà intégré un cadre et développé une certaine autonomie qui les rend capables de soutenir une scolarité à temps partiel en école élémentaire. Les exigences et les attentes sont donc différentes de celles de l'Espace Arc-en-Ciel.

L'accompagnement se pense dans un cadre sécurisant où l'enfant est considéré comme un interlocuteur qui peut construire ses propres réflexions et être acteur de son projet. Pour ce faire, des temps collectifs et individuels sont formalisés dans un emploi du temps personnalisé. Les temps collectifs vont permettre aux enfants d'apprendre à vivre ensemble, à partager, à respecter les règles de vie indispensables pour que chacun trouve sa place. Les temps individuels ou en groupe restreint offrent la possibilité d'activités visant à travailler des points particuliers avec l'enfant, ou encore de favoriser des relations apaisées avec les autres.

B - L'axe psychothérapeutique

- a) La dimension psychothérapeutique

Elle se nourrit de ce que l'enfant adresse à ses parents, aux éducateurs et aux autres enfants sur la scène de l'espace de soin et à l'école.

C'est à ce titre qu'elle réalise la prise en compte globale de la vie de l'enfant et de sa dynamique psychique.

L'élaboration se développe lors de la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire et lors des rencontres de l'enfant et ses parents avec le psychothérapeute.

- b) Le travail psychothérapeutique

Proposé par les psychothérapeutes/psychologues, il s'appuie sur la demande de l'enfant, que son inscription sur l'espace de soin a ouverte, avec la désignation institutionnelle d'un référent.

La manière dont l'enfant adresse sa demande, le cadre qu'il construit avec le thérapeute, le transfert qui s'y déploie, l'accueil de la fantasmagorie en jeu et du savoir inconscient dont est porteur l'enfant, constituent les points d'appui de la dynamique de ce travail singulier.

La demande que les parents adressent au référent viendra s'inscrire dans le travail thérapeutique.

- c) Un espace groupal spécifique à l'Espace Enfance : le « Théâtre »

L'espace Enfance offre aux enfants la possibilité de participer à un groupe nommé « Théâtre » une fois par semaine.

Chaque enfant peut s'y inscrire s'il en fait la demande.

Cette scène groupale, cadrée par des règles précises, permet aux enfants de venir exprimer leurs productions imaginaires et de mettre en circulation des figures et/ou des signifiants qui par le jeu, peuvent trouver là, des voies possibles de transformation.

Ces productions sont adressées à une psychologue du service. Un ou deux étudiants peuvent participer à ce travail dans le cadre d'un cursus universitaire.

- d) Les rééducations et autres soins extérieurs

Dans le cadre du projet individualisé de l'enfant, des rééducations peuvent être mises en place après réflexion en équipe, concertation entre la famille, l'enfant et le référent thérapeutique et prescription par le médecin du service. Elles se déroulent avec des professionnels en libéral et font l'objet de convention avec le SESSAD qui les finance.

Les rééducations mises en place à l'initiative de la famille sans concertation avec le SESSAD, ne peuvent avoir lieu qu'en dehors du temps de présence de l'enfant dans le service.

C - L'axe pédagogique

Le service accompagne le lien à la scolarité des enfants qu'il accueille, quelles que soient les classes dans lesquelles ils sont scolarisés. Ce travail se décline de différentes manières :

- à travers la relation que le service a avec les établissements scolaires :

A l'arrivée de l'enfant sur le service, la chef de service prend contact avec l'établissement scolaire dans lequel l'enfant est scolarisé pour présenter le travail du service et construire la collaboration. Une convention de partenariat leur est soumise pour signature.

Un(e) éducateur/trice est désigné(e) pour faire le lien avec l'école ou le collège. Il/elle est présent(e) avec la chef de service aux ESS (Equipes de Suivi de la Scolarisation) ou aux équipes éducatives qui ont lieu à l'école. Il/elle participe aux rencontres régulières, à l'initiative de l'enfant, de l'enseignant(e) ou du service, qui permettent de construire l'emploi du temps partagé, de le faire évoluer si nécessaire et d'échanger sur ce que l'enfant vit à l'école.

- à travers les échanges qui se font avec les enfants :

Les éducateurs/trices accueillent ce que les enfants ont à dire de l'école et partagent avec eux ce que l'école peut leur renvoyer. Ils peuvent également accompagner l'enfant dans ses demandes ou ses difficultés et soutenir sa parole si nécessaire.

- à travers le temps d'aide aux devoirs proposé à l'Espace Enfance par l'équipe éducative :

Les éducateurs/trices, à la demande des enfants, peuvent proposer un temps de travail individualisé pendant lequel pourront être abordés : les apprentissages scolaires, l'organisation dans le travail, la mise en confiance et la prise de conscience des capacités, l'acceptation et la compréhension des erreurs pour ne pas se revivre en situation d'échec...

- à travers le temps d'aide aux apprentissages proposé par une enseignante de l'IME à l'Espace Enfance une fois par semaine :

Une enseignante de l'Unité d'Enseignement du Pré d'Orient intervient une demi-journée par semaine pour un soutien scolaire ou une aide aux devoirs, en individuel ou en microgroupe. Elle propose aux enfants un espace d'accompagnement et de travail qui permet à certains, encore fragiles pour aborder ces questions à la maison avec les parents, de reprendre les apprentissages ou la méthodologie abordés en classe. Elle peut également échanger avec les enseignants sur les besoins des élèves ou les axes de travail à favoriser.

D - Le travail avec les familles

D'une manière générale quand nous parlons de famille, il s'agit de l'enfant et de ses parents ou représentants légaux.

Les parents sont indissociables du travail proposé par le SESSAD. Il est essentiel qu'ils soient partie prenante du projet individuel d'accompagnement. Tout au long de l'année, nous sommes amenés à rencontrer les familles (ou responsables légaux) pour réfléchir ensemble.

Le rythme des rencontres se fait à la demande des uns et des autres. Ces rendez-vous peuvent être fixés les samedis d'ouverture ou à d'autres moments en fonction des disponibilités. L'enfant en est informé et peut y être associé. En cas de parents séparés, les parents peuvent être reçus ensemble ou séparément selon leur souhait.

Des rencontres sont prévues sous des formes diverses :

- De manière collective :
 - Réunion de rentrée et d'expression des familles.
 - Réunion de présentation des séjours.
 - Réunions festives à différents moments de l'année.
- De manière individuelle :
 - Un rendez-vous par an pour le Projet Individuel d'Accompagnement (équipe éducative/parents, enfant).
 - Une rencontre en fin d'année avec la chef de service et la directrice dans le cadre de la réunion « Et si on faisait le point ».
 - Des rencontres avec l'équipe éducative et la chef de service à la demande des parents ou de l'équipe pour échanger ou réévaluer le projet (prolongations ou orientation).
 - Des rencontres avec le référent psychothérapeutique selon les demandes ou la construction du travail.
 - Des rencontres avec le médecin psychiatre pour établir les certificats médicaux dans le cadre des orientations ou des prolongations.
- Des échanges informels : appels téléphoniques ou autre.

E - L'accompagnement à la sortie

L'accompagnement par le SESSAD peut s'arrêter à tout moment en fonction des besoins et des désirs de l'enfant ou des souhaits des parents.

Différentes possibilités d'orientation sont proposées et discutées avec l'enfant et ses parents lors de la sortie :

- Poursuite de la prise en charge par un autre SESSAD.
- Mise en place d'un suivi thérapeutique en CMP, CMPP ou en libéral.
- Orientation en établissement spécialisé (IME, ITEP, HJ...).
- Arrêt du suivi thérapeutique ou de tout autre accompagnement.

VII - ÉVALUATION, PERSPECTIVES

Au sein du service, la notion d'évaluation est précieuse et s'entend comme indispensable à toute conduite de projet, pratiques professionnelles et réflexion clinique.

Il est nécessaire de distinguer plusieurs niveaux d'évaluation :

A - Le niveau institutionnel

Au niveau institutionnel, plusieurs outils nous permettent un regard sur le travail mené par le service.

Chaque année, un rapport d'activité formalise le suivi des indicateurs de fréquentation du service et fait le bilan des pratiques collectives et des projets menés. Il soutient le compte administratif auprès de notre employeur, l'IES, et de l'autorité de tarification, l'ARS.

De même, le service renseigne chaque année les tableaux de bord de la performance qui positionnent le service dans le cadre de la dynamique de calibrage et d'évolution attendue par l'ARS.

Enfin, le SESSAD se positionne dans la démarche d'évaluation interne et d'évaluation externe comme définie par le cadre légal de la loi de 2002 renforcée par la loi du 21 juillet 2009. Les premières évaluations se sont faites en interne en 2011 et en externe en 2013 et s'effectueront en 2022 pour l'évaluation interne et 2024 pour l'évaluation externe.

B - Le niveau des pratiques professionnelles

Cinq réunions de service sont programmées par an. Ces temps de travail sont l'occasion d'interroger notre pratique, le fonctionnement et les conditions d'accueil dans le but d'améliorer le service.

Au-delà d'une réflexion théorique, c'est aussi le moment d'évaluer concrètement les travaux réalisés, d'interroger les projets et les pratiques et de pousser plus loin l'élaboration et l'investigation. Ces échanges sont aussi l'occasion de souder l'équipe autour de conduites, de valeurs et de pratiques communes, ce qui donne de la cohérence et de la lisibilité à nos actions.

Ces réunions ne sont pas les seules instances où nous nous interrogeons sur nos usages, nos pratiques. La réunion «d'élaboration» est l'occasion de mener cette réflexion sur le parcours des enfants et les points d'achoppement. Par sa régularité et son organisation, elle permet de suivre au plus près ce qui se déroule pour les enfants.

Pour les enfants, l'idée de l'évaluation est à poser différemment. En effet il ne s'agit pas de l'évoquer en termes d'échec/réussite ou de mauvais/bon. Ainsi les bilans de fin d'année sont pensés comme un arrêt sur image au sujet de chaque enfant. Cela permet en équipe pluri professionnelle de mesurer le chemin parcouru et de poser des jalons en vue de l'année suivante.

C - Les perspectives

Le secteur médico-social connaît des mutations tant dans la formation des professionnels, les logiques territoriales, les dynamiques associatives que dans le financement des établissements et services. La mise en place d'un fonctionnement en CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) au 1^{er} janvier 2020 va donc induire des changements qui ne doivent pas pénaliser la qualité actuelle de l'accompagnement proposé aux enfants et à leur famille.

VIII - GLOSSAIRE

- **AEEH** : Allocation d'Education Enfant Handicapé
- **ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- **ASH** : Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés
- **APEDIX** : Association pour la Promotion des Enfances Déficients et Inadaptés de La Celle Saint Cloud
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **CDAPH** : Commission pour les Droits et l'Autonomie des Personnes Handicapées
- **CRAMIF** : Caisse Régionale d'Assurance Maladie de l'Ile de France
- **EMP** : Externat Médico Pédagogique
- **EPE** : Equipe Pluridisciplinaire et d'Evaluation
- **ERS** : Enseignant Référent de Scolarisation
- **ESS** : Equipe de Suivi de la Scolarisation
- **ETP** : Equivalent Temps Plein
- **IES** : Insertion Education Soins
- **IME** : Institut Médico Educatif
- **ITEP** : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- **MDA** : Maison Départementale de l'Autonomie
- **MECS** : Maison d'Enfants à Caractère Social
- **PAT** : Pôle Autonomie Territorial
- **PIA** : Projet Individualisé d'Accompagnement
- **PPS** : Projet Personnalisé de Scolarisation
- **SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- **SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
- **ULIS** : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

IX - ANNEXES

Les outils de la loi 2002

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et des libertés
- Le règlement de fonctionnement
- Le document individuel de prise en charge

Convention constitutive de l'unité d'enseignement